

## **Projet de loi dialogue social : les positions défendues par l'UNSA**

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, après avoir adopté 216 amendements. Certains vont dans le sens des propositions de l'UNSA. L'UNSA considère que ce projet de loi présente des avancées non négligeables pour les droits syndicaux dans et hors de l'entreprise mais il reste encore des évolutions à obtenir et des points de blocage à lever. Le débat en séance plénière en première lecture est programmé à l'Assemblée nationale ce jour et jusqu'au 2 juin.

Retrouvez l'intégralité des propositions de l'UNSA sur le site internet [www.unsa.org](http://www.unsa.org)

### ***Luc Bérille invité des "petits déjeuners" de RDS***

Le 20 mai, le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, était l'invité de l'association Réalités du Dialogue Social dans le cadre des "petits déjeuners" qu'elle organise. Devant les 69 participants, il a exposé l'analyse de l'UNSA sur la situation économique et sociale et est revenu sur le projet syndical de l'UNSA après son congrès de Montpellier. Dans le cadre d'un dialogue avec la salle, il a répondu à de nombreuses questions : projet de loi sur le dialogue social en entreprise, signification de l'autonomie, hiérarchie des normes, dossier des retraites, relation avec les autres organisations syndicales,...

### ***Discriminations au travail***

Le groupe de dialogue "la lutte contre les discriminations au travail", dont l'UNSA est membre, a remis, le mardi 19 mai 2015, aux ministres du Travail, de la Ville et de la Justice son rapport final.

Sur les dix-sept propositions du rapport, le gouvernement en a retenu treize qui se déclinent en quatre axes :

- 1 - les discriminations à l'embauche
- 2 - les discriminations dans l'emploi
- 3 - la sensibilisation, l'information et la formation
- 4 - la valorisation des bonnes pratiques

Tout en restant fidèle à l'approche globale du rapport, le ministre du Travail confirme la non-systématisation du CV anonyme qui reste une des solutions, sur la base du volontariat, et non la seule solution. Il a également confirmé l'intégration du dispositif d'action collective en matière de discrimination au travail dans le projet de loi sur "la justice du XXIème siècle", porté par la ministre de la Justice. Il a repris, notamment, la proposition d'intégrer de nouveaux indicateurs dans le bilan social pour mesurer les évolutions de carrière. Les entreprises de plus de 300 salariés devront désigner un référent "égalité des chances" avec avis du comité d'entreprise.

Le groupe de dialogue continuera son travail et se penchera sur les autres propositions qui n'ont pas encore été retenues.

## ***Nouveau projet de loi sur la déontologie dans la fonction publique : l'UNSA***

### ***s'abstient !***

Des modifications importantes du statut général de la fonction publique en préservant l'équilibre des obligations et des droits des agents devaient être votés en 2013 mais de report en report le projet de loi a de nouveau été présenté devant le Conseil commun de la fonction publique (CCFC), le 18 mai 2015. Le gouvernement a souhaité simplifier son projet initial sur la déontologie pour en réduire la durée de l'examen au Parlement. Ce faisant, il renvoie une partie de son contenu à l'adoption d'ordonnances.

L'UNSA conteste la méthode et particulièrement les libellés larges des sujets pouvant être traités de cette façon dérogatoire, notamment l'ensemble des positions statutaires et des règles de mobilité. L'amendement qu'elle a déposé pour supprimer ce moyen a été voté à l'unanimité des organisations syndicales mais rejeté par la ministre.

De plus, les obligations définies par la loi sur la Transparence de la Vie Publique qui concernent les élus, seront imposées et se surajouteront aux actuelles obligations des fonctionnaires alors qu'en 2013 elles ne devaient pas s'appliquer aux agents. Tous ces éléments ont conduit l'UNSA à s'abstenir.

Cependant, l'UNSA note des éléments positifs : la ministre s'est engagée à mettre fin à l'intérim dans la FPE et dans la FPT, à repousser de deux ans la date d'application de la loi sur la déprécarisation des agents non titulaires, de traduire dans la loi les moyens pour la formation des élus aux CHSCT.

Lire l'article sur le site de l'UNSA-FP : <http://www.unsa-fp.org/?Projet-de-loi-deontologie-a>

## ***L'UNSA a participé au comité de pilotage stratégique***

### ***de la Garantie Européenne pour la Jeunesse***

Le comité de pilotage stratégique de la Garantie Européenne pour la jeunesse s'est réuni mercredi 20 mai 2015. Pour la première fois, celui-ci était élargi aux partenaires sociaux et aux associations parties prenantes de cette GEJ. L'UNSA s'en félicite.

Ce comité de pilotage a ainsi pu réaffirmer la montée en charge progressive des jeunes pris en charge par cette « garantie jeunes » : 10.000 en 2014, un objectif de 50.000 jeunes en 2015 et de 100.000 jeunes pour l'année 2017 a été annoncé.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de la mise en place de cette Garantie Jeunes en France, il reste que près d'1,9 millions de jeunes se trouvent en situation de « NEET » (ne suivant pas d'étude ou de formation, et n'ayant pas d'emploi), et qu'une solution plus globale devra être trouvée à cette problématique.

## ***L'UNSA MAG n° 168 est en ligne !***

Feuilletez-le ! Vous souhaitez vous abonner ? Remplissez, imprimez, signez le formulaire et envoyez-le à UNSA, 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnole Cedex. Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA MAG chez vous. Pour un abonnement collectif, contactez Pascal Priou : [pascal.priou@unsa.org](mailto:pascal.priou@unsa.org)

### ***Le n°168 est consacré au congrès national de Montpellier***

Au sommaire :

**Édito** : Le syndicalisme en positif

Mots d'accueil et de solidarité

Complément au rapport d'activité

Interventions des délégués

Réponse du secrétaire général

Le secrétariat national

Le congrès a voté

Colloque : « La qualité de vie au travail »

Table ronde : « Quel modèle syndical pertinent face aux défis économiques et sociaux ? »

Hommages et remerciements

Revue de presse

Bravo et merci à l'équipe de l'organisation

**Supplément au n° 168** : La résolution générale